



Mot du maire Des nouvelles de votre municipalité 25 mai 2018



Votre bac brun arrive – Début de la collecte : JUIN 2018

Excellente nouvelle! : Ivry-sur-le-Lac entre dans la vague avec la collecte des matières organiques dès juin 2018. La livraison des bacs bruns à chaque domicile est prévue le lundi 18 juin prochain. **La date du vendredi 22 juin à compter de 19 h est à ajouter à votre agenda, nous y tiendrons une séance d'information où toutes les questions pourront être répondues.** La première collecte est prévu à compter du jeudi 28 juin, et ce, à toutes les semaines par la suite.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

- ❖ Près de 45% du contenu d'une poubelle normale est composé de matières organiques;
- ❖ Tous les résidus alimentaires sont des matières organiques;
- ❖ Lorsque les matières organiques sont enfouies, elles produisent une importante quantité de gaz à effet de serre « GES » (méthane), lesquels contribuent aux changements climatiques.

Cependant, le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas!

POURQUOI UNE COLLECTE DE BAC BRUN

- ❖ La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à interdire complète d'ici 2020 les matières organiques des sites d'enfouissement;
- ❖ Le bac brun est complémentaire au compostage domestique, tout ce que vous ne mettez pas dans le composteur domestique peut rejoindre le bac brun! Les os de viande, la viande, la volaille, le poisson, les produits laitiers, les papiers-mouchoirs et litière de petits animaux et bien plus encore!

Du côté de l'environnement, le bac brun démontre des résultats BEAUCOUP plus efficaces, notamment au niveau de la participation citoyenne. Il a été statistiquement prouvé qu'il est très difficile pour une municipalité d'atteindre les objectifs de réduction des tonnages enfouis avec comme seul outil, des composteurs domestiques.

D'ici à la rencontre d'information, je vous invite à consulter le site Web ci-dessous énoncé et ainsi visionner deux vidéos disponibles sur cette même page qui vous donneront une multitude d'informations sur les raisons essentielles pour lesquelles nous devons tous composter ainsi que les trucs et astuces au quotidien : <http://www.traindeviedurable.com/matieres-organiques/>. Je vous invite à visiter cette page Web, vous y trouverez également la très longue liste des matières acceptées par le bac brun, vous serez surpris de constater tout ce qu'on peut y déposer.





Ton amour et ta nourriture me TUENT!

La nourriture artificielle peut causer plusieurs problèmes de santé chez le chevreuil tels que la diarrhée et l'inflammation du système digestif et des gencives. De plus, l'animal devient plus à risque de transporter des tiques à proximité des humains et de les transmettre à ses pairs par un contact physique. Il est donc fortement recommandé d'éviter le nourrissage artificiel.

Et n'oublions pas qu'un cerf trop près des maisons signifie aussi trop près des routes, donc un danger mortel pour l'humain également. Les statistiques démontrent plusieurs accidents causés par notre désir de les avoir toujours un peu trop près de nos maisons! Choisissons donc notre santé et la leur!

Présentation de l'équipe municipale à votre service

Lors de la dernière correspondance, je vous présentais madame Josiane Alarie à titre de directrice générale, voici maintenant l'équipe complète, une administration renouvelée et énergique avec un grand souci du service aux citoyens!



Mme Nancy Perreault
Adjointe à la direction générale



M. Dave Williams Roy
Inspecteur municipal



Étienne Comeau
Étudiant au débarcadère



Conseils de prévention – Embarcations nautiques

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent nous sensibiliser aux vols d'embarcations nautiques et de matériaux et de matériaux se retrouvant à l'intérieur de celles-ci.

En ce début de saison, les policiers invitent la population à faire preuve de vigilance. Le vol d'objets à l'intérieur des embarcations amarrées au quai la nuit et des embarcations elles-mêmes, peut survenir à tout moment. La Sûreté du Québec recommande de suivre ces quelques règles de prévention :

- Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé;
- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur;
- Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur;
- Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter;
- Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.

De plus, vous pouvez procéder à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible. Les codes d'identification sont conservés dans une base de données qui est accessible par les autorités policières et les assureurs.

Rappelons que tout acte criminel ou événement suspect peut être signalé en tout temps à la Sûreté du Québec, au (819) 310-4141



Débarcadère - Vignettes

On vous rappelle qu'il est obligatoire de coller votre vignette à un endroit visible dans le cas d'une mise à l'eau, nous vous recommandons en avant du côté droit.



Avis aux propriétaires de chiens – 3 règles importantes

- 1) Toujours garder son chien à l'œil et en laisse!
- 2) Les maîtres sont garants de la propreté des lieux publics. Un geste simple pour le respect de tous!
- 3) Les propriétaires de chiens sont aussi tenus de veiller aux aboiements de leur animal.

À noter également que les chiens sont strictement interdits au Parc près du débarcadère ainsi qu'à la place du côté Sud.

Nettoyage des chemins municipaux

Considérant la dernière tombée de neige, l'entrepreneur pour le nettoyage des chemins municipaux a malheureusement pris du retard dans ses contrats, toutefois il a confirmé que le nettoyage sera effectué la première semaine de juin.

Sur ce, je vous souhaite un excellent début d'été!

Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332 – info@ivry-sur-le-lac.qc.ca

